

# **Transport de marchandises dangereuses par route: procédures uniformes de contrôle**

2000/0044(COD) - 12/04/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition sur le contrôle du transport routier de marchandises dangereuses sans amendement (procédure sans rapport).